

Loi de bioéthique de 2004

Un moratoire de 5 ans autorise la recherche sur les cellules souches :

La loi de bioéthique de 2004 a mis en place un moratoire de 5 ans autorisant à titre dérogatoire les recherches sur l'embryon et les cellules souches pour la première fois en France. Il prend fin en février 2011.

L'Agence de biomédecine veille au développement maîtrisé des thérapies :

L'Agence de Biomédecine a été créée par la loi de bioéthique de 2004 avec pour mission de contribuer au développement maîtrisé de toutes les thérapeutiques utilisant des éléments du corps humain, organes, tissus, cellules, gamètes, à l'exception du sang. **Elle est compétente dans le champ de la procréation, l'embryologie et la génétique humaines**, avec les activités thérapeutiques et biologiques d'assistance médicale à la procréation, de diagnostic prénatal, de génétique et de recherche sur les cellules souches embryonnaires. **Elle est également compétente dans le champ de la greffe**, dans la continuité de l'Etablissement français des Greffes dont elle est issue, avec les activités de prélèvement et de greffe d'organes, de tissus et de cellules souches hématopoïétiques.

Dans le champ de la recherche sur l'embryon et les cellules embryonnaires humaines, l'Agence de la biomédecine :

- délivre les autorisations de protocoles de recherche *in vitro* sur l'embryon et les cellules embryonnaires ;
- délivre les autorisations d'importation, de conservation et de cession de tissus et de cellules reproductives et de cellules souches embryonnaires à des fins de recherche ;
- s'assure que les travaux sont menés en conformité avec les conditions de délivrance de l'autorisation et les règles éthiques. Elle peut suspendre ou retirer les autorisations qu'elle a délivrées ;
- évalue les résultats obtenus pour permettre au législateur de décider, au terme de cinq années d'expérience, de l'éventuelle prolongation de l'autorisation de ces recherches.

45 autorisations de protocoles de recherche, conduits dans 35 équipes, et 19 autorisations de conservation étaient valides au 31 décembre 2009.

Les principaux points pour la recherche sur les cellules souches attendus dans la révision de la loi de bioéthique :

La révision de la loi de bioéthique est en préparation et sera prochainement soumise à l'Assemblée Nationale (début 2011). Dans la révision de cette loi sont attendues :

- L'interdiction de principe de recherche sur l'embryon ;
- Le maintien du régime d'autorisations dérogatoires, avec des précisions sur les conditions d'autorisations, notamment la prise en compte de la pertinence scientifique du projet ;